

Factsheet cannabis n°4

Cannabis médical et non-médical

Le cannabis médical est prescrit par un médecin dans un but thérapeutique (douleurs chroniques, spasticité, nausées, etc.) et administré sous contrôle médical. Le cannabis non-médical, ou récréatif, est quant à lui consommé pour le plaisir, la relaxation ou des raisons personnelles, sans finalité médicale.

La principale différence entre les deux réside ainsi dans le contexte et les intentions derrière la consommation.

En termes de composants de la plante, dans le cannabis médical, le CBD est souvent privilégié pour son potentiel thérapeutique, alors que dans le cadre récréatif, on recherche plus volontiers des taux de THC élevés pour les effets psychoactifs.

Cadre juridique en Suisse et en Europe

Évolution du cadre juridique en Suisse:



En Europe, la législation évolue timidement, mais les lignes bougent. De plus en plus de pays décriminalisent ou mettent en place des projets pilotes pour étudier l'impact d'une légalisation. La tendance est vers une place grandissante pour l'éducation, la prévention et l'expérimentation contrôlée.

Qualité et produits disponibles

Le cannabis médical respecte des normes strictes: dosage contrôlé, absence de contaminants, forme pharmaceutique (huiles, capsules, fleurs séchées standardisées). Le cannabis non-médical, lorsqu'il est acheté en dehors de ces cadres, présente des taux de THC très variables et peu de garanties de qualité.

Et le CBD dans tout ça?

Le CBD n'a pas d'effet psychoactif, il n'est donc pas considéré comme un stupéfiant et n'est pas illégal. Présent dans les deux types de cannabis, il peut être classé dans les produits «bien-être» car il agit sans effet planant et est prisé pour son effet relaxant, ses propriétés antalgiques douces et son image plus «clean». On le retrouve dans des huiles, infusions, crèmes, ou même des snacks.

Politique de santé publique

En termes de santé publique, le cannabis médical répond à un besoin de soin reconnu. Il apparaît comme alternative aux anti-douleurs prescrits plus fréquemment, alors que l'usage de médicaments antalgiques, y compris composés d'opioïdes, augmente en Suisse. Le GREA plaide par ailleurs pour qu'il soit remboursé par l'assurance-maladie. L'usage récréatif, lui, fait l'objet d'une réflexion visant à réduire les risques liés au marché illégal, protéger les personnes mineures et expérimenter des modèles d'accès contrôlé.

Sources:

- Infodrog (www.infodrog.ch)
- Swissmedic (www.swissmedic.ch)
- Office fédéral de la santé publique (www.bag.admin.ch)
- Transform Drug Policy Foundation
- EMCDDA (2023), Cannabis and cannabinoids: State of play

Citer cette fiche:

Mellina, M., Robert, C., & Yersin, N. (2025). *Factsheet cannabis n°4 : cannabis médical et non-médical*. Lausanne: GREA.